



Rapport d'activité 2019



Association forestière valaisanne

Avenue de Tourbillon 36D, 1950 Sion
T 027 552 00 44 – foret@foretvalais.ch
www.foretvalais.ch





Patrick Barman
Président de *Forêt Valais*

A l'heure où le Covid-19 remet en question bon nombre de nos acquis et chamboule nos habitudes, nous devons de notre côté nous pencher sur le futur de nos entreprises forestières et définir les moyens techniques et financiers nécessaires à une gestion équilibrée des forêts de protection.

2019 a donné une orientation forte sur ce que nous voulons pour la forêt valaisanne, sous toutes ses formes et pour toutes ses fonctions. Au travers de nos décisions, nous avons pris conscience que nous devons nous adapter à de nouvelles méthodes de fonctionnement, mais aussi de travail. Et pour y arriver nous devons façonner ce futur ensemble, avec tous les partenaires en charge de la gestion forestière de notre canton.

Malgré la volonté commune de proposer un système adapté à chaque région et/ou à chaque intervention, nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord sur l'ensemble des mesures qui ont été proposées. Si nos membres ont unanimement refusé certains aspects du projet lors de notre assemblée extraordinaire du 10 octobre dernier, nous n'avons pas fermé la porte aux changements qui, nous en sommes convaincus, dynamiseront l'activité des triages.

Nos députés ont été sensibles à nos arguments et ont signifié clairement leur opposition à une mise en place dans la précipitation d'un nouveau système de soutien à la forêt de protection. Par le biais d'un moratoire de deux ans et la création d'un groupe de travail, nous avons l'opportunité de nous impliquer avec détermination dans le processus à engager avec la ferme volonté d'arriver à des propositions consensuelles et économiquement respectueuses de la législation... mais tenant compte également des plus-values que notre patrimoine apporte au Valais.

Un autre élément important réside dans la volonté de la Confédération et du Canton de diminuer le temps de retour en forêt de protection en augmentant les surfaces traitées tout en améliorant la production de bois indigène. Nous avons également obtenu de la part de nos députés les moyens nécessaires pour traiter ces hectares, importants pour notre économie forestière, aux mêmes conditions que lors de la précédente période RPT.

Nous avons donc des objectifs clairs à réaliser et des mesures concrètes à développer. Même si nous manquons encore de bases précises, notre parlement nous donne les moyens de nous engager dans cette direction et nous nous devons de tout mettre en œuvre pour les atteindre. En ces périodes difficiles, le Département et le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage sont attentifs à l'impact économique que peut avoir la crise actuelle sur le fonctionnement des triages et ont pris toutes les mesures permettant de disposer de moyens financiers dans les meilleurs délais... j'en profite pour les remercier pour leur engagement.

Je termine en remerciant toutes celles et ceux qui s'engagent en faveur de la forêt valaisanne malgré les difficultés. Il est important de pouvoir garantir la sécurité et le bien-être des autres tout en restant attentif de ne pas porter atteinte à sa propre santé, ni à celle de ses proches. Dans tous les cas de figure, les comités de triage, les gardes forestiers et les collaborateurs ont le devoir de mettre en place les mesures adéquates et de respecter les ordonnances fédérales ou cantonales en la matière.

Je ne peux que souhaiter, au moment de lire ce message, que la situation se soit nettement améliorée et que ni vous ni vos familles n'aurez été affectés trop péniblement par la maladie. A celles et ceux qui vivent des situations douloureuses recevez toute la sympathie de votre comité et de nos membres.

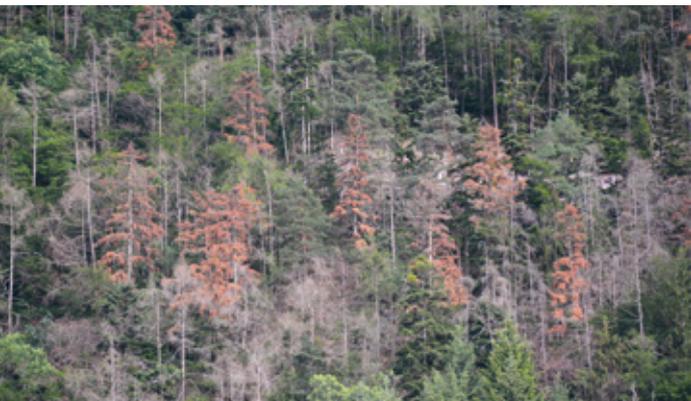
« On ne devrait jamais tourner le dos à un danger pour tenter de le fuir. Si vous le faites, vous le multipliez par deux. Mais si vous l'affrontez rapidement et sans vous dérober, vous le réduirez de moitié. »

Winston Churchill

Sommaire

Le mot du président	3
Rétrospective	4
Formation professionnelle	6
Formation continue	8
Communication	10
Projets	12
Comptes et bilans 2019	16
Organisation	20

Vous trouverez ici une brève rétrospective forestière suisse et cantonale de quelques événements importants de 2019 ayant influencé les activités des propriétaires forestiers valaisans.



Conséquences de la sécheresse 2018

La sécheresse et la chaleur étaient exceptionnelles en 2018: il s'agit de la période sans précipitations la plus longue et la plus chaude depuis le début des relevés météorologiques systématiques en 1864. Leurs conséquences sur la forêt se sont manifestées dès la fin de l'été 2018, mais leur ampleur réelle ne s'est révélée qu'en 2019: En de nombreux endroits, les arbres sont fragilisés, leur croissance est ralentie, des parties de houppiers ou des arbres entiers sont morts. Les forêts jurassiennes ont été particulièrement touchées: en Ajoie, les spécialistes ont estimé un taux de mortalité allant jusqu'à 25%! Cette situation exceptionnelle a conduit les cantons de Bâle et du Jura à interdire l'accès à certaines forêts devenues particulièrement dangereuses pour les promeneurs en raison des bris de branches et de cimes.

Record de bostryches en 2019 et arrivée du scolyte nordique de l'épicéa

Le bostryche a été favorisé par la quantité d'épicéas affaiblis par la sécheresse 2018, lui fournissant du matériel de reproduction à profusion. Près d'un million de mètres cube de bois attaqués par le scolyte a dû être récolté. C'est le second taux d'infestation le plus fort enregistré en Suisse. Le nord des Alpes était particulièrement touché. En raison des forts volumes infestés laissés sur pied et des tempêtes du début de l'année, les spécialistes craignent que la pression du scolyte perdure en 2020.

Le scolyte nordique de l'épicéa, originaire de Scandinavie, a été découvert pour la première fois en Suisse des deux côtés de la vallée du Rhin. Habitué à des températures plus basses, son développement commence plus rapidement que celui du typographe. Il est toutefois considéré comme moins agressif que le typographe dans les pays nordiques.

Création de l'association « Forêt et protection du climat Suisse »

Suite aux conclusions positives du projet pilote de certification du captage et stockage de carbone en forêt par le triage de Bucheggberg (SO) et de l'association des propriétaires forestiers et des bourgeoisies du canton de Soleure (BWSO), une association « Forêt et protection du climat Suisse » a été créée. L'association va poursuivre le développement de la méthode de certification de la prestation de la forêt pour le captage et le stockage de CO₂ et l'adapter au besoin. La promotion et la commercialisation de « certificats carbone » constitueront les deux missions essentielles. En effet, en captant du CO₂ dans l'atmosphère pour le stocker sur le long terme, les propriétaires de forêt fournissent ainsi une contribution à la protection du climat qui peut être valorisée par la vente de certificats carbone. La réalisation de cette prestation s'effectue en diminuant la récolte de bois et/ou en renonçant à puiser dans les réserves de bois sur pied. Les projets des adhérents de l'association doivent donc associer des mesures sylvicoles ciblées sans exclure toute récolte de bois. Et, bien entendu, sans remettre en cause les fonctions socio-récréatives ou de protection que la forêt assure en faveur de la collectivité.

Le comité de cette nouvelle association est composé de Frank Ehram, vice-président de la BWSO, de Gian-Andrea Lombris, gérant du service forestier de la Bourgeoisie de Soleure, et de Georges Schmid, avocat à Viège et président de la Fédération suisse des bourgeoisies.

Gelée de bourgeons de sapin

Ingrédients (4 pots):

500g de bourgeons de sapin

1l d'eau

400g de sucre

1 citron (jus)

4g d'agar agar

Lavez vos pots à confiture puis stérilisez-les en les plongeant dans de l'eau bouillante. Lavez les bourgeons de sapin, déposez-les dans un faitout et couvrez avec l'eau. Faites bouillir pendant à peu près 20 minutes, puis laissez ensuite infuser pendant 45 minutes.

Filtrez ensuite pour récupérer le jus, puis versez-le jus dans un chaudron ou un faitout. Ajoutez le sucre et le jus de citron et amenez à ébullition sans cesser de remuer. Laissez cuire 5 minutes, ajoutez l'agar agar, puis laissez bouillonner 3 minutes sans cesser de remuer.

Remplissez ensuite vos pots de gelée de sapin. Fermez-les, retournez-les et laissez refroidir.



Formation

Formation professionnelle

La formation des apprentis forestiers-bûcherons a lieu dans les entreprises formatrices, à l'école professionnelle et dans les cours interentreprises. *Forêt Valais*, avec le soutien du Service des forêts cours d'eau et paysage (SFCEP) et en collaboration avec le Service de la formation professionnelle organise les cours interentreprises des apprentis du Valais romand. Les cours interentreprises des apprentis forestiers-bûcherons haut-valaisans sont organisés par l'ORTRA Forêt BE/VS.

Nouvelle ordonnance de formation des forestiers-bûcherons CFC

La révision de l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de forestier/ière-bûcheron/ne CFC a été avalisée et la nouvelle Ordonnance entrera en vigueur au 01.01.2020 avec mise en vigueur dès la rentrée de l'été 2020.



Les principaux changements de cette ordonnance sont :

- Le nombre de jours de cours interentreprises est fixé à 52 jours pour tous (au lieu d'un nombre variable de 47-52 jours). Par contre, il est possible de varier le nombre de jours de cours pour la sylviculture (CID), le génie (CIE) et la sécurité antichute et la technique de base de l'escalade des arbres (CIG). Cela en fonction des priorités de chacune des régions.
 - Le CIG est un nouveau cours portant sur la sécurité sur les terrains en forte pente et les bases de l'escalade le long d'un fût. Il a une durée variable (1-3 jours) et il sera mis en œuvre probablement durant le 3^e semestre pour les valaisans.
 - Les apprentis mineurs pourront travailler avec de petites machines couramment employées dans les triages et entreprises forestières durant l'apprentissage, telles que par exemple les fendeuses, les scies circulaires et les petites pelles retro de moins de 2 tonnes.
 - Avec les modifications apportées à l'ordonnance, les différentes opérations de câblage, y compris le montage et le démontage des lignes, peuvent être effectués avec les apprentis, tout en respectant les règles de sécurité adéquates.
 - *Forêt Valais* et les différents partenaires de la formation ont, depuis déjà de nombreuses années, considérés la santé des apprentis en introduisant des échauffements durant les CI. Avec la nouvelle ordonnance, tous les lieux de formation doivent prévoir des exercices d'échauffement et d'assouplissement pour améliorer la santé au travail.
 - La pénibilité des travaux forestiers est bien connue et il était jusqu'à présent obligatoire de présenter un certificat médical pour commencer son apprentissage. Avec la nouvelle ordonnance, les services de la formation du canton n'ont plus besoin de ce document pour valider le contrat. Les différentes associations professionnelles recommandent cependant de maintenir une telle visite chez le médecin afin de s'assurer que le futur apprenti n'a pas de contre-indication pour cette formation exigeante physiquement.
- Les examens finaux théoriques pourront à nouveau se faire sur l'ensemble des branches professionnelles, même celles déjà examinées au niveau pratique. D'autre part, les experts des examens pratiques pourront interroger les apprentis pour comprendre leur raisonnement.
 - Si un renforcement des connaissances des essences est prévu avec la connaissance de 40 sortes d'arbres et arbustes au lieu 30 précédemment, la constitution d'un herbier devient facultatif. L'école professionnelle peut exiger un herbier et contrôler sa bonne mise en œuvre comme cela se faisait avec l'ordonnance actuelle, mais la note de l'herbier est intégrée dans les notes des connaissances professionnelles. Les entreprises formatrices valaisannes souhaitent largement le maintien de cet outil d'apprentissage des différentes essences forestières.

Toutes les informations relatives à la nouvelle ordonnance sont disponibles sur internet :

<http://www.codoc.ch/fr/documents-enseignants/forestier-bucheron/>

Confiture de baies d'argousier

1kg de baies d'argousier
1kg de sucre

L'argousier est un arbuste pionnier qui peut pousser sur des sols relativement pauvres. Ses fruits astringents peuvent se consommer cuits. Riche en vitamine C, cette confiture acidulée va vous tonifier! Laver et égoutter les baies et les faire éclater à feu doux en ajoutant très peu d'eau. Ajouter le poids de la pulpe des baies en sucre puis faire cuire pendant 15 minutes. Mettre en pots.



Les cours interentreprises de 2019

A la rentrée des classes en août 2019, nous avons 49 apprentis forestiers-bûcherons CFC dans le Valais romand (avec un record de 23 apprentis en première année!), 27 dans le Haut Valais et deux praticiens forestiers AFP, un dans chaque partie du canton. Les apprentis du Valais romand suivent les cours à l'école professionnelle de Martigny et ceux du Haut Valais partagent les bancs de l'école professionnelle de Thun avec leurs collègues bernois. Dans les tableaux ci-dessous sont présentés les différents cours interentreprises suivis par nos apprentis. Il faut noter que le cours CIB est souvent à cheval entre deux années. Pour les apprentis en deuxième année d'apprentissage en 2019, le cours B n'a eu lieu qu'au début 2020.

Cours interentreprises Valais romand	Lieux	Dates
Cours A (bûcheronnage 1)	Cornol JU	28 octobre-8 novembre 2019
Cours B (bûcheronnage 2)	Estavayer-le-Lac	6-17 janvier 2020
Cours C (débardage)	Le Châble	14-25 octobre 2019
Cours D1 (sylviculture 1)	Orsières	5-15 mai 2019
Cours D2 (sylviculture 2)	Conthey	24 juin-3 juillet 2019
Cours E (génie forestier)	Troistorrens/Dents du Midi/Monthey	2-11 septembre 2019
Cours F1 (premiers secours 1)	Sion	4 octobre 2019
Cours F2 (premiers secours 2)	Orsières	17 mai 2019
Examens intermédiaires	Triage CDF	5 juin 2019
Examens finaux	Triage CDF et Orsières	fin mai et début juin 2019

Cours interentreprises Haut-Valais	Lieux	Dates
Cours A (bûcheronnage 1)	Loèche-les-Bains	16-27 septembre 2019
Cours B (bûcheronnage 2)	Thun	19-30 août 2019
Cours C (débardage / câblage)	Sangernboden BE	19-30 août 2019
Cours D1 (sylviculture 1)	Wimmis	3-6 juin 2019
Cours D2 (sylviculture 2)	Brienz Axalp	12-13 août 2019
Cours D3 (sylviculture 3)	Wimmis	25-27 juin 2019
Cours E1 (génie forestier 1)	Sumiswald	8-13 avril 2019
Cours E2 (génie forestier 2)	Sangernboden	1-5 juillet 2019
Cours F1 et F2 (premiers secours 1 et 2)	Wimmis	13-14 mars 2019
Cours G (connaissances professionnelles)	Rütiplötsch	19 février 2019
Préparation examens finaux	Susten	22 février / 17 mai 2019
Examens finaux	Heiligenschwendli/Uttigen/Blumenstein	mars et juin 2019

Rapatriement des apprentis haut-valaisans

Le 11 octobre 2019, le Service de la formation professionnelle valaisanne a annoncé aux entreprises formatrices sa volonté de rapatrier la formation de forestier-bûcheron à l'école de Brigue dans le Haut-Valais. En effet, avec des effectifs stables de 7-9 apprentis par an, il est plus économique pour le canton d'organiser l'écolage lui-même plutôt que d'envoyer les apprentis suivre les cours dans un autre canton. Ce rapatriement de l'école a toutefois d'importantes conséquences sur l'ORTRA Forêt BE/VS qui est chargée d'organiser les cours interentreprises des apprentis des deux cantons. Actuellement, nous sommes encore en attente des résultats des discussions entre les services de la formation professionnelle des deux cantons.

Pesto à l'ail d'ours

100 g d'ail d'ours
 40g de pignons de pin
 40g de parmesan ou
 fromage de montagne râpé
 5 c.s. d'huile d'olive
 1 pincée de sel

Au printemps, dans les forêts humides et ombragées de hêtres, de charmes et de chênes, on voit apparaître l'ail d'ours (*Alium ursinum*). Attention de ne pas le confondre avec les colchiques qui sont toxiques! Les feuilles de l'ail d'ours poussent séparément sur des tiges fines et sont très odorantes. Assurez-vous de votre cueillette avant de passer les feuilles, les pignons grillés à sec dans une poêle, le fromage râpé, l'huile et le sel dans un mixer. Il est aussi possible de congeler ce pesto pour prolonger le plaisir du printemps.

Formation continue

Le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP) soutient financièrement les cours de formation continue qui correspondent à leurs objectifs. Les autres cours sont facturés aux prix coûtant aux entreprises qui forment leurs collaborateurs.

Formation continue Valais romand

En 2019, dans le Valais Romand, cinq cours totalisant 94 journées de formation continue ont reçu le soutien du SFCEP et huit cours totalisant 92 journées de formation ont été organisés à prix coûtant. Cette augmentation des journées de formation continue est en partie due au fait que les triages forment leur personnel pour qu'il soit prêt pour encadrer les apprentis qui suivront le nouveau cours interentreprises G (terrain difficile). Tous les détails des formations sont résumés sur le tableau ci-dessous.

Cours	Lieux	Dates	Participants	Organisation
Câbloscope ¹	Le Seppey	31.10.2019	18	FV / ACSR
Technique de grimpe sur fût	Saxon	10.07 / 15.07.2019	9	FV / Alkana
Informations et échanges des formateurs ¹	Martigny	18.11.2019	13	FV / GTA
Terrain difficile 1 ¹	Saxon	01.04 / 05.04 / 08.05 / 15.05 / 04.06.2019	35	FV / Alkana
Terrain difficile 2 ¹	Saxon	18.09.2019	5	FV / Alkana
Gestion d'entreprise pour gardes forestiers ¹	Le Mont sur Lausanne	10 jours en 2019	3	FV / CFPF
ATA	Saxon	10-13.09 / 12-15.11.2019	8	FV / Alkana
Permis cariste	Ardon	16-17.04.2019	5	FV / Neuwerth
Cours nacelle	Evionnaz	22.03 / 08.04 / 26.04 / 29.04 / 24.06.2019	8	FV / Alkana
Affûtage à la lime plate	Fully	30.04.2019	5	FV / CFPF
Antichute	Saxon	06.03 / 20.03 / 01.05.2019	7	FV / Alkana
Arrimage des charges	Le Châble	05.09.2019	11	FV / Neuwerth
Contrôleur matériel de levage	Saxon	28-29.08.2019	5	FV / Alkana

FV: Forêt Valais / ACSR: Association Câblage Suisse Romande / CFPF: Centre de Formation Professionnelle Forestière / ¹ Organisé avec le soutien du SFCEP

Formation continue Haut-Valais

En 2019, dans le Haut-Valais, trois cours de formation continue totalisant 50 journées de formation ont reçu le soutien du SFCEP et neuf cours totalisant 137 journées de formation ont été organisés à prix coûtant.

Cours	Lieux	Dates	Participants	Organisation
Engins forestiers dans le trafic routier	Viège	24.01.2019	23	FV / SPAA
Cours de conduite pour véhicules tout-terrain	Ulrichen	10.05.2019	11	FV / Driving Center Schweiz
Premier secours en forêt ¹	Viège	07-08.03.2019	28	FV / ForêtSuisse
Technique de grimpe (niveau 1-2)	Loèche	02-03.04.2019	5	FV / RopeUp
Travail sécurisé en terrain difficile	Wimmis	23-26.04.2019	3	FV / RopeUp
Workshop directives CFST ¹	Brigue	22-03.2019	9	FV / RopeUp
Techniques de bûcheronnage dans des chablis ¹	Naters	29-30.04.2019	13	FV / ForêtSuisse
Gestion du personnel	Brigue	29.03.2019	15	FV / Supervision & Coaching
Chariot élévateur à contrepoids / chariots télescopiques	Rarogne	24-25.01 / 31.01-01.02 / 13-14.03.2019	8	FV / Imboden
Cours nacelle	Rarogne	04.02 / 11.02 / 12.02.2019	9	FV / Imboden
Répetition des techniques d'abattage et évaluation des compétences	Ried-Brig	30.04.2019	10	FV / Fritz Schneeberger
Journée des formateurs	Allmendigen	14.03.2019	16	FV

FV: Forêt Valais / ¹ Organisé avec le soutien du SFCEP

La formation continue reste un éternel challenge pour notre association qui doit renouveler chaque année l'offre de formation continue afin de répondre aux attentes et besoins des entreprises et triages actifs en Valais. Des synergies et des collaborations avec les autres cantons romands et Berne sont créées afin de rationaliser l'organisation des cours.

Cours de maniement de la tronçonneuse

En 2019, nous avons poursuivi la formation au maniement de la tronçonneuse pour les apprentis paysagistes du Valais Romand. Dans le cadre de leurs cours interentreprises, 18 apprentis ont suivi un cours d'un jour et demi pour découvrir l'emploi de cette machine ainsi que les règles de sécurité. Des membres de l'association JardinSuisse Valais (paysagistes) et des employés communaux ont également suivi un cours sur cette thématique. C'est ainsi 25 professionnels qui ont suivi un cours de deux jours. Notre partenariat avec l'AVEMEC a permis de transmettre un cours d'un jour à 9 menuisiers charpentiers.

Communi- cation



La communication à l'interne et à l'externe est une activité importante de l'association. Depuis des années, plusieurs actions de communication ciblant le grand public ont été menées afin de faire connaître les prestations de la forêt et le travail des forestiers. De plus, *Forêt Valais* s'engage à défendre les intérêts des propriétaires lors de consultation par voie de lobbying.



Exposition itinérante « Forêt – forestier – travail »

La première exposition itinérante « La forêt valaisanne te protège » qui a parcouru le canton de 2016 à 2018 a rencontré un franc succès. Face à ce constat notre association a décidé de monter une nouvelle exposition sur le thème « Forêt – forestier – travail » afin de mettre en lumière le travail invisible des professionnels de la forêt, dont l'activité méconnue ou mal perçue permet pourtant à tous de profiter pleinement de cet écosystème.

Grâce à une collaboration avec une société de création de jeux, Gebrüder Frei GmbH, notre association a mis au point un jeu éducatif sous forme de labyrinthe de 4 m de largeur pour 5 m de longueur et 2,20 m de hauteur. Les visiteurs sont équipés d'une « ceinture de forestier » et parcourent une forêt stylisée dans le but de recueillir de précieuses informations, qui leur permettent de répondre à une série de questions posées dans le labyrinthe. La particularité de ce jeu est de ne pas aligner les questions de 1 à 15, mais de devoir trouver les questions suivantes grâce à des indices sous forme de pictogrammes. A chaque réponse correspond une couleur. Les participants enfilent des billes de couleur qui correspondent à leurs réponses dans un carquois. A la fin du jeu, ils peuvent comparer leur « code couleurs » avec les bonnes réponses. Le parcours peut être réalisé de manière collaborative en équipe ou sous forme de compétition entre deux joueurs. Après avoir répondu à toutes les questions, les participants vérifient leurs réponses et, si toutes les réponses sont correctes, reçoivent un petit sachet de graines comme cadeau.

En 2019, notre exposition itinérante a parcouru plusieurs centaines de kilomètres à travers tout le canton. Afin de ravir les petits et grands curieux du Valais romand et du Haut-Valais, elle s'est toutefois autorisée quelques haltes lors de divers événements entre les mois de juin et d'octobre, comme le SlowUp à Sierre, le Week-end au bord de l'eau au lac de Géronde, la Fête du livre à St-Pierre-de-Clages ou encore le Puuremârt de Tourtemagne. En outre, notre exposition a franchi les frontières cantonales pour s'offrir un arrêt au Salon des métiers de Lausanne (Vaud). Les différentes manifestations auxquelles a participé l'exposition itinérante cette année totalisent une affluence de plus de 130 000 visiteurs, soit l'équivalent de notre objectif final en seulement une année. L'exposition « Forêt – forestier – travail » est prête à reprendre la route en 2020, dès que les restrictions dues à la pandémie seront levées.

Défense des intérêts des propriétaires forestiers et lobbying

2019 était la dernière année de la RPT-3 et une année décisive pour la préparation de la période de péréquation suivante. En février 2019, le SFCEP a lancé une large consultation sur les modalités de financement des soins aux forêts protectrices. L'idée d'un forfait différencié, tenant compte des disparités entre les différents chantiers, a été soutenue par les propriétaires et gestionnaires forestiers. Toutefois, la solution présentée d'un forfait par triage calculé sur la base des volumes d'exploitation planifiés par type de débardage

à l'aide des coûts moyens théoriques, ne correspondait pas aux réalités très diverses dans le canton. Ce système a néanmoins été maintenu par le SFCEP malgré les diverses rencontres et discussions.

Au final, les délégués ont mandaté le comité de *Forêt Valais* lors d'une assemblée générale extraordinaire afin d'obtenir un statu quo pendant deux ans et la mise en place d'un groupe de travail pour élaborer un système de financement plus équitable et efficace. Devant l'échec des négociations, c'est finalement le Grand Conseil qui le 15 novembre au travers du postulat urgent « des bases solides pour le financement des soins aux forêts protectrices valaisannes (5.0458) » avec le score exceptionnel de 122 voix pour, 0 contre et 7 abstentions a accepté de maintenir pendant deux ans les conditions de financement de la RPT-3 pendant qu'un groupe de travail mette en place un système ayant l'aval de tous les partenaires. Cette décision a été confirmée par le parlement le 12 décembre 2019 avec l'octroi d'un crédit supplémentaire pour les forêts de protection permettant de traiter les hectares supplémentaires selon les mêmes critères de financement. Le comité de *Forêt Valais*, les propriétaires et les gestionnaires forestiers remercient encore une fois par ces quelques mots tous les députés qui leur ont accordé confiance et qui leur ont donné la mission de soigner ces forêts qui nous protègent.



Projets

Outre l'organisation de cours pour la formation professionnelle et la formation continue ainsi que les activités de communication, l'association *Forêt Valais* a comme objectif de participer à l'amélioration de la gestion forestière au travers de différents projets. De plus, *Forêt Valais* assume plusieurs mandats dans ses domaines de compétence.

Projet INTERREG franco-suisse FORMICABLE

2019 a été une grande année pour le projet Interreg franco-suisse, Formicâble puisqu'il a permis d'aboutir à l'ouverture d'un câbloscope à Vers L'église (VD). Il s'agit de la première installation du genre en Europe. Ce câbloscope, inspiré du marteloscope (dispositif de terrain permanent combiné à un « compilateur informatique » destiné à simuler l'effet d'un martelage), permet d'effectuer des exercices de planification de concepts de desserte fine pour l'exploitation des bois par câbles grue, de marteler fictivement sur le terrain les bois pour une exploitation et de tracer des lignes de câble dans le terrain. Le premier cours, mélangeant les différents acteurs de l'exploitation des bois (câbleurs, chefs d'équipe, gardes forestiers et ingénieurs forestiers), a eu lieu fin octobre 2019. Il a permis de souligner l'importance des échanges entre les différents acteurs de l'économie forestière pour la mise en œuvre des chantiers forestiers de montagne et pour améliorer la compréhension et les interactions entre les différents métiers forestiers. Des cours seront proposés en 2020 pour permettre à tous de parfaire leurs connaissances grâce à ce magnifique outil de travail qui permet des réflexions et des partages d'expériences riches dans le domaine d'exploitation des bois en forêt de montagne.

Autre travail titanesque de ce projet, l'écriture d'un cahier technique en français duquel sont tirés également des fiches techniques faciles d'utilisation sur le terrain concernant le câblage. Ce cahier technique sortira dans le courant du printemps 2020 et sera un outil de référence en français pour l'exploitation des bois en forêt de montagne et pour l'exploitation des bois par câble grue. Après un peu plus de trois ans, le projet Formicâble se terminera en mars 2020. Les résultats obtenus et l'ensemble des plus-values vous sera résumé dans notre prochain rapport annuel.



Etude de faisabilité d'une usine de seconde transformation

De 2016 à 2018, une stratégie pour la filière bois valaisanne a été élaborée sous l'égide de Lignum avec la participation active de *Forêt Valais*. Cette stratégie concluait sur trois actions à mener : augmenter la quantité de bois récoltés, étudier la faisabilité d'une usine de seconde transformation et renforcer la position de la construction bois en Valais. Le comité Lignum a priorisé l'étude de faisabilité d'une usine de seconde transformation. Une équipe de consultants de l'entreprise .bwc et de la haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL a été recrutée pour mener ce projet à bien. Cette étude bénéficie d'un co-financement du plan d'action bois de l'OFEV ainsi que du SFCEP. Le projet a démarré en septembre 2019 avec une séance d'information sur le déroulement de l'étude. En novembre, les participants ont pu discuter des différentes options techniques en termes de quantité et de qualité des produits que cette usine devrait pouvoir produire. La conclusion de cette étude est prévue pour fin 2020.

Vin d'arolle

Pour faire du vin d'arolle, on utilise les rameaux. Ils peuvent être ramassés sur les parterres de coupe avec l'accord du garde-forestier. Il faut en premier lieu laver les rameaux et les égoutter. Ensuite, il faut hacher les « pompons » des rameaux (aiguilles et un peu de bois).

Il faut ensuite les couvrir d'eau dans une casserole ou un chaudron et porter le tout à ébullition puis laisser le mélange 1 semaine en cuvage pour macération.

Les aiguilles et résidus de broyage sont filtrés, l'eau complétée et le sucre ajouté de manière à obtenir un taux idéal à la fermentation et au résultat attendu (doux ou sec). Pour la suite, la vinification est similaire au vin de raisin, mais il n'y a qu'une seule longue fermentation (6 mois à 1 an). Au terme, le vin peut être stabilisé avec des sulfites.

Une partie peut aussi être convertie en vinaigre à l'aide d'une mère de vinaigre.

Projet de certification du stockage CO₂ dans le bois et en forêt

Forêt Valais a initié des projets de certification de stockage CO₂ à la fois pour un projet de stockage de carbone dans le bois et d'autre part pour des puits de carbone en forêt. Dans les deux cas, le principe est identique: l'arbre en grandissant capte du CO₂, utilise le carbone pour fabriquer du bois et relâche de l'oxygène. Le premier projet comptabilise le bois qui est utilisé durablement dans des constructions et reste «captif» pour plusieurs décennies. Chaque mètre cube de bois permet de revendre des certificats de CO₂ sur le marché obligataire. Ce projet est mené avec ForêtSuisse et Holzbau Schweiz.

Le second projet cherche à valoriser la fonction de puits de carbone de la forêt. Avec le cadre législatif actuel, ces certificats ne peuvent être vendus que sur le marché volontaire, moins lucratif, mais tout de même intéressant. Avec la méthode qui a été développée par ForêtSuisse et la bourgeoisie de Soleure, il est possible de continuer à exploiter la forêt tout en valorisant des certificats de carbone, à condition de rester dans certaines valeurs de volume sur pied calculées par le modèle. Les membres recevront de plus amples informations sur ce projet au cours de l'année 2020.

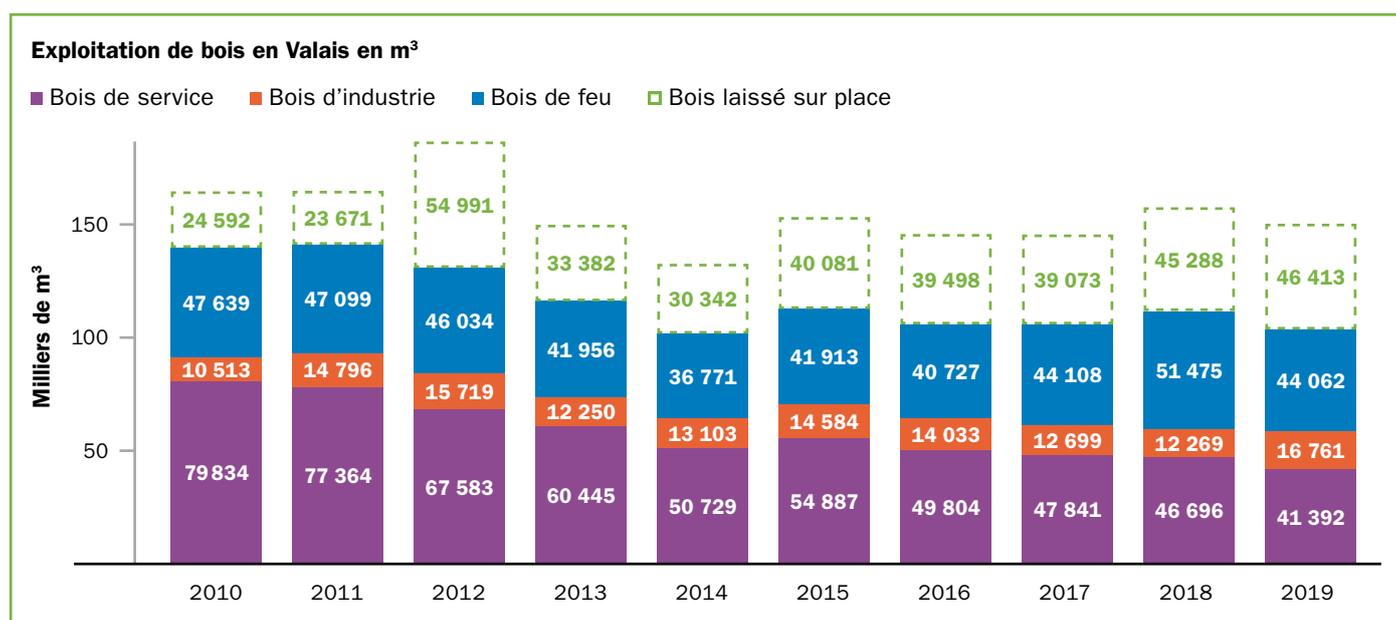
Fonds du bois Suisse

En 1949 a été fondé solidairement par les propriétaires forestiers et les scieurs le Fonds d'entraide de la sylviculture et de l'économie du bois, plus communément appelé «Fonds du bois». Ce Fonds du bois est devenu en 2018 Promotion bois Suisse. Il est aujourd'hui sous le patronage de ForêtSuisse, Industrie du bois Suisse et de l'Association suisse des raboteries.

En Valais, le prélèvement a été fixé en 2011 par l'Assemblée générale de *Forêt Valais* à 2.– Fr./m³ de bois de service. Cette cotisation est répartie comme suit:

- 1.30 Fr./m³ vont à *Forêt Valais* pour financer les tâches associatives et de défense des intérêts des propriétaires.
- 0.45 Fr./m³ vont à ForêtSuisse pour financer les tâches centrales de l'association: défense et représentation des intérêts des propriétaires forestiers et de la branche, relations publiques et avec les médias, réseautage, analyse du marché du bois, etc. Les organes compétents de ForêtSuisse décident de l'affectation des moyens et en rendent compte.
- 0.25 Fr./m³ vont aux institutions communes à l'économie forestière et à l'industrie du bois (Lignum, Cedotec, Energie-bois Suisse).

Dès 2021, suite à la décision de l'Assemblée générale de ForêtSuisse en 2019, les cotisations devront être versées sur l'ensemble des volumes de bois : bois de service, bois d'industrie et bois énergie. Cette mesure avait été prise en raison de l'érosion des cotisations dû au recul des résineux et de l'augmentation du bois énergie sur le plateau suisse. Lors de la prochaine Assemblée générale, *Forêt Valais* proposera d'adapter son système au niveau système suisse et de passer la cotisation à 1.– Fr. par mètre cube plein (m³p) sur tous les assortiments. En moyenne, les propriétaires forestiers paieront un montant à peu près égal à celui de ces dernières années. Les sommes récoltées seront réparties comme suit: 0.65 Fr./m³p iront à *Forêt Valais*, 0.225 Fr./m³p à ForêtSuisse et 0.125 Fr./m³p aux institutions communes à l'économie forestière et à l'industrie du bois (Lignum, Cedotec, Energie-bois Suisse).



La Convention collective de travail (CCT)

La CCT de l'économie forestière valaisanne sert avant tout à définir les conditions de travail des employés forestiers. Depuis 2011, elle a permis de mettre en place diverses actions en faveur de la santé des travailleurs : d'abord par des cours de formation continue « fit for work » et depuis 2013 par des bilans médico-sportifs. En tout, 224 bilans médico-sportifs ont ainsi pu être réalisés. Certains employés ont pris des mesures pour améliorer leur santé et ont déjà passé un second bilan pour constater leurs progrès.

Depuis le 01.01.2017, la CCT soutient financièrement la formation certifiante (brevet fédéral de contremaître forestier, conducteur de machines forestières et chef des opérations de câblage forestier, ainsi que forestier EFS). Jusqu'à présent, six candidats au brevet fédéral de contremaître forestier, six candidats gardes forestiers à l'école supérieure forestière de Lyss et deux candidats au brevet fédéral de conducteur d'engin forestier ont reçu un coup de pouce financier de la CCT pour leur formation. A fin 2019, 20 200 francs suisses ont été versés.



Pour rappel, pour recevoir une subvention, les candidats doivent avoir payé la cotisation de la CCT pendant au moins deux ans. Le formulaire de demande et de plus amples informations sont disponibles sur le site de *Forêt Valais* sous la rubrique CCT.

Autres mandats

Forêt Valais réalise différents mandats dans ses domaines de compétence. L'un des mandats principaux est la gestion de la Commission d'Assurance Qualité – Forêt (CAQ Forêt) et l'organisation des examens professionnels des contremaîtres forestiers, conducteurs d'engins forestiers et chefs des opérations de câblage forestier. *Forêt Valais* représente la Suisse romande à l'ORTRA Forêt Suisse, afin que les préoccupations des chargés de formation francophones soient entendues.

Nous avons simultanément deux mandats dans le secteur des câbles grue : L'administration du projet Interreg Formicâble, dans le cadre duquel la France et la Suisse romande encouragent la formation et le perfectionnement dans le secteur des câble-grues dans les deux pays ainsi que le secrétariat de l'Association de Câblage Suisse romande (ACSR), qui défend les intérêts du câblage forestier en montagne et sur sols sensibles.

Forêt Valais gère également l'Association Romande de Certification Forestière (ARCF), et est coresponsable du groupe suisse de certification forestière, ARTUS. Ces deux associations permettent aux propriétaires forestiers d'obtenir les certifications FSC® et PEFC.

LA FORÊT S'INVITE À NOTRE TABLE

Glace aux bourgeons de mélèze

500 ml de lait entier,
6 jaunes d'œufs,
100 g de sucre,
250 ml de crème entière fleurette,
environ 150 g de sirop
de bourgeons de mélèzes,
50 g de pignons de pin concassés.

Sirop de bourgeons de mélèze
250 g de bourgeons de mélèze,
1 litre d'eau,
du sucre (quantité à définir ensuite)
jus d'un citron

Verser les bourgeons et l'eau dans une casserole et cuire à feu doux environ 1 heure. Filtrer et presser les bourgeons dans une passoire pour récupérer le jus. Ajouter le poids égal de jus en sucre et laisser réduire pour obtenir un sirop épaissi. Ajouter le jus de citron et remuer. Cuire à nouveau quelques minutes pour obtenir une texture mielleuse. Procéder à la manière d'une crème anglaise : Faire bouillir le lait. Dans un saladier, battre les jaunes d'œufs avec le sucre puis verser peu à peu le lait bouillant dessus. Mélanger, puis recuire le tout dans une casserole propre sans cesser de remuer. La crème doit épaissir peu à peu et doit napper le dos de la cuillère (Ne pas laisser bouillir, la température de cuisson ne doit pas dépasser 85°C. Incorporer, hors du feu, la crème fleurette. Laisser refroidir. Incorporer le sirop de bourgeons de mélèzes. Actionner à la vitesse 1, le bol sorbetière (préalablement réfrigéré dans le congélateur durant 48 heures). Verser la préparation crémeuse et laisser turbiner durant environ 20 minutes. Incorporer les pignons de pins concassés en fin de turbinage!

An aerial photograph of a waterfall cascading down a rocky cliff in a dense forest. The water flows from the top of the frame, over several rocky ledges, and continues down the cliff face. The surrounding area is covered in lush green trees and vegetation. In the top right corner, there is a green circular graphic containing the text "Comptes et bilan".

Comptes et bilan

Bilan Forêt Valais au 31.12.2019 – Résumé

(avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

17

Actif	31.12.2019	31.12.2018
Compte BCVs (T 0839.80.65)	260 623.85	482 165.35
Débiteurs	437 833.21	318 964.06
Impôt anticipé	–	–
Actifs transitoires	848.75	4 848.05
Actifs immobilisés	7 930.90	13 928.55
TOTAL DE L'ACTIF	707 236.71	819 906.01
Passif	31.12.2019	31.12.2018
Créanciers	87 774.99	142 497.08
TVA due	–	–
Passifs transitoires	117 118.30	135 378.63
Provisions	434 205.00	454 500.00
Provision projet câblage	17 205.00	37 500.00
Provision promotion de la formation	55 000.00	55 000.00
Provision manifestations diverses	65 000.00	65 000.00
Provision projets divers	277 000.00	277 000.00
Provision projet filière bois	20 000.00	20 000
Capitaux propres	68 138.42	87 530.30
Capital social / Début d'exercice	87 530.30	84 139.00
PERTE / BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	-19 391.88	3 391.30
TOTAL DU PASSIF	707 236.71	819 906.01

Compte Formation 2019 – Résumé

18

Produits	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	01.01.-31.07.2019	%		%	01.01.-31.12.2018	%
Produit de cours	474.00	0.19	–	–	62 868.54	8.78
Finances d'inscription	474.00		–		21 783.54	
Finances d'inscription formation continue	–		–		41 085.00	
Autres recettes	12 600.00	4.98	32 300.00	4.85	24 024.67	3.35
Ventes d'imprimés et matériel pédagogique	–		–		1 805.00	
Autres produits de cours	12 600.00		32 300.00		22 219.67	
Subventions	239 931.33	94.83	633 600.00	95.15	629 510.22	87.87
Subvention du canton	37 530.00		111 870.00		97 650.00	
Subvention du FCFP	171 368.33		361 730.00		331 860.22	
Subvention du SFCEP	31 033.00		160 000.00		200 000.00	
TOTAL DES PRODUITS	253 005.33	100.00	665 900.00	100.00	716 403.43	100.00
Charges	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	01.01.-31.07.2019	%		%	01.01.-31.12.2018	%
Gestion et administration	99 232.69	39.22	171 220.00	25.71	141 747.75	19.79
Frais administratifs	14 724.39		21 220.00		4 969.34	
Administration CIE	84 508.30		150 000.00		136 778.41	
Enseignement	168 618.70	66.65	479 680.00	72.03	486 352.18	67.89
Chargés de cours externes	168 618.70		479 680.00		486 352.18	
Formation continue	–	–	–	–	75 449.50	10.53
Administration formation continue	–		–		75 449.50	
Moyen d'enseignement / matériel	7 012.90	2.77	15 000.00	2.25	12 854.00	1.79
Location de machines et équipement	2 935.55		5 000.00		–	
Matières consommables / équipement	4 077.35		10 000.00		12 854.00	
Charges et produits exceptionnels	21 783.54	8.61	–	–	–	–
Charges sur exercices antérieurs	21 783.54		–		–	
TOTAL DES CHARGES	296 647.83	117.25	665 900.00	100.00	716 403.43	100.00
PERTE	-43 642.50	-17.25	–	–	–	–

Pour répondre aux exigences du Fonds Cantonal Formation Professionnel (FCFP), les décomptes de la formation doivent être présentés par année scolaire. Aussi, dès l'année scolaire 2018-2019, nous avons présenté les comptes sous format années scolaires. Par conséquent il s'agit d'une année de transition et vous trouvez ci-dessus les comptes du 1^{er} janvier 2019 au 31 juillet 2019, le reste de l'année scolaire vous ayant déjà été présenté sur les comptes 2018. Dès le prochain rapport, vous retrouverez des comptes de la formation selon l'année scolaire du premier août au 31 juillet.

En parallèle à ces démarches et afin de pouvoir présenter un compte formation uniquement dédié à la formation des apprentis, les discussions avec le SFCEP ont permis de sortir la formation continue soutenue par le SFCEP de ce compte.

Ces deux changements impliquent une comparaison difficile des comptes présentés ci-dessus, mais étaient indispensables pour permettre de remplir les conditions pour l'octroi des soutiens de la formation de base.

Bilan Formation au 31.07.2019 – Résumé

(avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

Actifs		
	31.07.2019	31.12.2018
Compte BCV (102.762.42.08)	278 525.00	278 367.75
Débiteurs	387 408.65	176 137.36
Actifs transitoires	-48 967.00	-
TOTAL DE L'ACTIF	616 966.65	454 505.11
Passifs		
	31.07.2019	31.12.2018
Créanciers	460 704.66	276 384.16
Passifs transitoires	3 500.00	3 500.00
Fortune / Capital	196 404.49	174 620.95
BÉNÉFICE / PERTE	-43 642.50	-
TOTAL PASSIFS	616 966.65	454 505.11

Portrait en bref – Forêt Valais

Forêt Valais est l'association faitière des propriétaires de forêts valaisannes. Elle regroupe en son sein les trois associations forestières régionales et la Fédération des Bourgeoisies.

Le comité se compose de onze membres. Le président est Patrick Barman et la directrice Christina Giesch. Calquée sur les régions socio-économiques, notre association représente et défend les intérêts des propriétaires de forêt de notre canton.

Les activités principales de l'association sont la défense des intérêts des propriétaires forestiers valaisans, la formation professionnelle des forestiers-bûcherons, la formation continue du personnel forestier, le conseil et le soutien aux propriétaires forestiers en matière de gestion et marché du bois et la gestion du secrétariat de la Convention collective de travail.

Organigramme Forêt Valais



Organisation

Délégués

Nom	Organisation / fonction
BARMAN Patrick	Président <i>Forêt Valais</i>
JÄGER Georges	Vice-président <i>Forêt Valais</i>
VUIGNIER Jacques	FBV, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
GRAND Adalbert	Délégué FBV
JÄGER Georges	Délégué Haut-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
BRUNNER Jean-Claude	Délégué Haut-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
ANDENMATTEN Urs	Délégué Haut-Valais
BITTEL Martin	Délégué Haut-Valais
GEROLD Philipp	Délégué Haut-Valais
ROVINA Peter	Délégué Haut-Valais
SCHNYDER Peter	Délégué Haut-Valais
WASMER André	Délégué Haut-Valais
ZUFFEREY Lambert	Délégué Valais Central, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
PRALONG Jean-Pierre	Délégué Valais Central, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
REY Fabien	Délégué Valais Central
MAISTRE Yvan	Délégué Valais Central
THEYTAZ Pierre	Délégué Valais Central
VUIGNIER Frédéric	Délégué Valais Central
TURIN Olivier	Délégué Bas-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
BERRA Jacques	Délégué Bas-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
DUBOSSON Oscar	Délégué Bas-Valais
GAY-BALMAZ Jean-Frédéric	Délégué Bas-Valais
RAMUZ Serge	Délégué Bas-Valais
VOUTAZ Lucien	Délégué Bas-Valais
WELLIG-ESCHER Nicole	Contrôleuse des comptes
REBSTEIN Vincent	Contrôleur des comptes
FIDUCIAIRE FIDAG SA	Contrôleuse des comptes

Collaborateurs de *Forêt Valais / Walliser Wald*

Christina Giesch, directrice

Nicole Perruchoud, secrétaire

Hugues Philipona, coordinateur de la formation forestière du Valais romand

Fredy Zuberbühler, coordinateur de la formation forestière du Haut-Valais

Roman Tissières et Michele d'Auria, civilistes

